



COMMUNE
DE
TOURVILLE-SUR-ARQUES

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 11 FEVRIER 2019 Compte-rendu

L'an deux mil dix-neuf, le onze février 2019 à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué en date du 4 février 2019, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mr AVISSE Lionel, Maire.

Etaient présents : Mr AVISSE Lionel, Maire, Mme BOULAIS Dominique, Mr Max GUYOUMARD et Mr FLAMANT Laurent, adjoints,
Mr CHARASSE Louis, Mme GRICOURT Martine, Mme BOITOUT Marie, Mme PERARD Cécile, Mr RENAUT Raphaël et Mr MAUROUARD Manuel, formant la majorité des conseillers en exercice.

Excusés : Mme RENAUDIE Danielle (Pouvoir à Mr CHARASSE Louis), Mr FABIL Gérard (Pouvoir à Mr AVISSE Lionel), Mme RICHARD Aurélie (Pouvoir à Mr FLAMANT Laurent)

Absent non excusé : Mr FAUVEL Antoine

Membres en exercice : 14 présents : 10 votants : 13

Secrétaire de séance : Mme PERARD Cécile

A 18H 30 Mr le Maire déclare la séance du Conseil municipal ouverte.

Approbation du Procès-verbal de la séance du 3 décembre 2018

Le Procès-verbal de la séance du 3 décembre 2018 est adopté à l'unanimité, sans observation.

Budget 2019 – Dépenses d'investissement anticipées pour travaux urgents

Mr le maire informe le Conseil municipal que certains travaux nécessitent d'être commandés et réalisés avant le vote du budget 2019, pour répondre à des besoins sécuritaires.

Il convient de réaliser dans les plus brefs délais l'aménagement du plateau surélevé entre la mairie et l'école, sécurisant la traversée des enfants. Les travaux de reprofilage de voirie sont votés et budgétés en restes à réaliser 2018 mais il est nécessaire de réaliser les marquages « horizontal » et « vertical » obligatoire à la circulation routière.

Il est également urgent pour la commune d'entreprendre des travaux d'investigation au cimetière suite à un effondrement de terrain à l'espace cinéraire (Arrêté d'interdiction n° 2018-12-01 du 18 décembre 2018). Une consultation auprès de bureaux d'étude a été menée et l'entreprise Alise sera mandatée pour effectuer dans les plus brefs délais la phase d'étude et de décapage nécessaires.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des voix Pour, accepte l'anticipation des dépenses d'Investissement au budget de l'exercice 2019 :

- 2000 € à l'article 2151
- 3500 € à l'article 2315

Demande de subvention au titre de la DETR 2019 et au Conseil Départemental

Equipements sportifs de taille modérée - Installation d'une Main Courante au stade municipal

Mr le Maire informe le Conseil municipal du dossier de travaux de remplacement de la main courante en très mauvais état du stade municipal de Miromesnil. Ce projet vise à installer un équipement de sécurité répondant aux normes de la Fédération française de football.

Une première consultation a été effectuée auprès d'entreprises. Les Clôtures BERRENGER, spécialisées dans ce type de travaux, ont proposé le devis le moins disant pour un montant de devis de 30069.55 € H.T, soit 36083,46 € T.T.C.

Le Conseil municipal, à l'unanimité de voix Pour, sollicite une subvention de l'Etat au titre de la DETR 2019 et une subvention du Conseil Départemental, d'un montant aussi élevé que possible pour le financement des travaux de remplacement de la main courante pour avoir un équipement de sécurité répondant aux normes de la FFF et s'engage à inscrire les dépenses prévues pour la réalisation de ces travaux au chapitre 21 du budget primitif 2019,

Demande de subvention au titre de la DETR 2019 et au Conseil Départemental

Mise en accessibilité des bâtiments - Sanitaire PMR au stade municipal – Agenda Ad'AP

Mr le Maire informe le Conseil municipal du dossier de travaux de mise aux normes de l'Accessibilité au stade municipal, avec la construction d'un sanitaire PMR, conformément à notre agenda ADAP approuvé le 25 juillet 2017.

Une consultation a été entreprise auprès d'un maître d'ouvrage et d'entreprises spécialisées dans ce type de travaux. La commission Travaux à retenue :

- La SARL AUVRE Hervé (Charpente, Bardage et Menuiserie) a été retenue pour un montant de devis de 3815.14 € H.T soit 4578.17 T.T.C.
- L'entreprise CBTP (Accès aux Sanitaires PMR) a été retenue pour un montant de devis de 2124.50 € soit 2549.40 € TTC.
- L'entreprise Benoit CAQUELARD (Gros œuvre) a été retenue pour un montant de devis de 5749.00 HT soit 6898.80 € TTC.
- L'entreprise Michel LECLERC (Plomberie Sanitaire) a été retenue pour un montant de devis de 1825.70 € HT soit 2190.84 E TTC.
- L'entreprise Martial QUIBEL (Couverture) a été retenue pour un montant de devis de 2436.82 € HT soit 2924.18 € TTC.

Le montant global des devis s'élevant à 15951.16 € HT soit 19141.39 € TTC.

Le Conseil municipal, à l'unanimité de voix Pour, sollicite une subvention de l'Etat au titre de la DETR 2019 et une subvention du Conseil Départemental, d'un montant aussi élevé que possible pour le financement des travaux de mise aux normes de l'Accessibilité au stade municipal, avec la construction d'un sanitaire PMR, conformément à notre agenda ADAP approuvé le 25 juillet 2017.

Communications et informations diverses

Commission de contrôle électorale

Mr le Maire informe le Conseil municipal que Mme Danielle RENAUDIE ne pourra pas assurer ses fonctions de représentante Elue à la commission de contrôle électorale. Il convient de nommer dans l'ordre du tableau des élections un conseiller municipal volontaire pour la remplacer. Mr Louis CHARASSE accepte d'occuper la fonction. Une information sera transmise à la Préfecture.

Travaux d'aménagement carrefour RD915

Mr le Maire informe le Conseil municipal du courrier de réponse du Président du Département à Mr le Député Sébastien JUMEL concernant l'aménagement du carrefour de la RD 915 pendant les travaux de la RN27. Une étude d'amélioration de la sécurité est engagée. Une réunion de travail est prévue 1^{er} trimestre 2019.

INSEE

Mr le Maire informe le Conseil municipal que l'INSEE réalise actuellement une enquête sur les conditions de travail. Des administrés de notre commune seront sondés.

Gestion des biodéchets

Dieppe-Maritime ne donne pas suite à l'expérimentation de collecte des biodéchets en porte à porte (suite au projet de 2018).

Vente du presbytère

Mr GUYOUMARD informe le Conseil municipal qu'il convient de faire un diagnostic pour formaliser les réseaux existants ou inexistant dans le cadre de la vente du presbytère.

Le Conseil municipal envisage également de confier la vente à certaines agences immobilières.

Elections européennes

Mr le Maire attire l'attention des élus sur la nécessité d'être présent au bureau des prochaines élections européennes du 26 mai 2019, compte tenu des absences pour raisons de santé de certains élus.

Calendriers

Commission Travaux : 7 mars 2019 à 10 h
Commission Finances : 18 mars 2019 à 14 h
Conseil municipal PLU : 18 mars 2019 à 18 h 30
Conseil municipal BUDGET : 1^{er} avril 2019 à 18 h 30

Prochain Conseil municipal : Lundi 18 mars 2019 à 18 h30

Les différents points de l'ordre du jour étant épuisés, M. le Maire Clôture la séance du Conseil municipal à 19 h 30.